

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 35 + hebdom

Programmation des travaux routiers 2010-2011

QUÉBEC ANNONCE UN INVESTISSEMENT DE 278 M\$ SUR LE RÉSEAU ROUTIER DU BAS-SAINT-LAURENT

Dégelis, le 26 février 2010 — Le ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région de l'Outaouais, M. Norman MacMillan, a annoncé aujourd'hui, en son nom et au nom du ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député de Kamouraska-Témiscouata, M. Claude Béchar, que des investissements de 278 millions de dollars seront consacrés, en 2010-2011, sur le réseau routier du Bas-Saint-Laurent. Cette annonce s'inscrit dans la poursuite du vaste plan de redressement de l'état du réseau routier québécois entrepris en 2007.

« Jusqu'à présent, l'engagement de notre gouvernement pour redresser l'état du réseau routier a permis d'obtenir des résultats probants à l'échelle du Québec. En effet, la proportion des chaussées en bon état est passée de 63 % en 2006 à 69 % aujourd'hui. Pour les structures, cette proportion est passée de 53 % à 61 % au cours de la même période. L'an dernier, nous avons réussi à renverser la tendance en stoppant la dégradation des structures au Québec pour la première fois depuis 10 ans. En poursuivant ses investissements, le gouvernement continue d'améliorer le réseau routier québécois de même que la sécurité des usagers », a déclaré le ministre MacMillan.

À l'image des dernières années, la saison 2010-2011 des travaux routiers sera particulièrement active dans la région du Bas-Saint-Laurent. En effet, on prévoit poursuivre, entreprendre ou compléter 129 chantiers qui se traduiront par la création ou le maintien de 3 532 emplois.

« Je me réjouis des investissements records annoncés aujourd'hui, qui profiteront à notre région à bien des égards. Non seulement notre patrimoine routier sera mis en valeur et plus sécuritaire, mais il permettra un apport socioéconomique important. Les chantiers routiers sont une grande source de fierté et de richesse collective », a tenu à souligner M. Béchar.

.../2

Programmation de la région du Bas-Saint-Laurent

La programmation des travaux routiers 2010-2011 pour la région du Bas-Saint-Laurent est répartie en fonction de quatre grands axes d'intervention, soit la conservation des chaussées, la conservation des structures, l'amélioration du réseau et le développement du réseau. On prévoit que 118 millions de dollars seront consacrés à la conservation des actifs et à l'amélioration du réseau routier. Plus précisément, les investissements se répartissent de la façon suivante :

- Conservation des chaussées : 47,5 M\$
- Conservation des structures : 16,4 M\$
- Amélioration du réseau routier : 54,1 M\$
- Développement du réseau routier : 160 M\$

Parmi les principaux projets identifiés, mentionnons le début des travaux et la poursuite de la préparation du grand projet de la route 185 entre Cabano et la frontière du Nouveau-Brunswick pour un investissement de 51,8 M\$. De plus, le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Notre-Dame-des-Neiges se poursuit avec un investissement de 52 M\$. Outre ces projets, d'autres chantiers d'envergure sont prévus, soit la reconstruction :

- de la route 132 à Saint-Joseph-de-Lepage au coût de 3,6 M\$;
- de la route 230 à La Pocatière au coût de 3,4 M\$.

Soulignons qu'à l'échelle provinciale les investissements routiers atteindront cette année près de 4,2 milliards de dollars, y inclus la contribution des partenaires. De cette somme, le gouvernement du Québec investira près de 3,5 milliards dans les infrastructures routières.

Un outil supplémentaire au Ministère

Dans la foulée de l'annonce nationale des investissements routiers 2010-2011 du 23 février dernier, le gouvernement du Québec a également annoncé la formation d'une unité anticollusion au sein du ministère des Transports. Cette unité sera dirigée par M. Jacques Duchesneau, ex-président et chef de direction de l'Administration canadienne de la sûreté dans les transports aérien et ex-directeur du Service de police de la communauté urbaine de Montréal. L'unité aura, entre autres, pour mandat : d'assurer une surveillance étroite des marchés, de prévenir la fraude, la collusion et la malversation, d'encourager la pratique loyale des affaires et de mettre en place des mécanismes de détection de la collusion. Dans la réalisation de son mandat, l'unité devra signaler tout cas de collusion réelle ou appréhendée aux autorités policières de l'Opération Marteau.